

## Coupe 2020

### LA FORÊT DOMANIALE DE FAUSSES-REPOSES



#### Grande de plus de 600

**hectares**, la forêt domaniale de Fausses-Reposes est localisée sur deux départements (Hauts de Seine et Yvelines) et huit communes.

Elle est caractérisée par ses paysages de reliefs et vallons qui lui procurent des points de vue remarquables ainsi qu'une diversité écologique liée aux landes à callunes, clairières forestières, mares qui permettent à une flore de s'installer et d'héberger une faune variée.

**Classée en forêt de protection** en 2007, cette forêt périurbaine accueille le public grâce à des aménagements : pistes cavalières, un GR®, 4 parcs forestiers...

**Elle est gérée par l'Office national des forêts** avec comme principaux objectifs de conserver l'identité des paysages et d'accueillir le public.

Le rajeunissement des arbres est également un enjeu pris en compte dans la gestion de cette forêt. Des exploitations sont programmées chaque année afin de rajeunir, renouveler et éclaircir les peuplements.

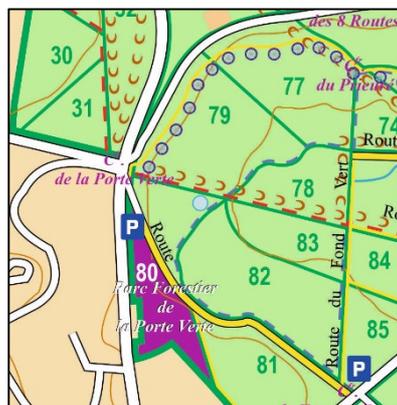
## L'ONF sécurise le parc forestier de la Porte Verte en forêt de Fausses-Reposes

La forêt domaniale de Fausses-Reposes est gérée par l'Office national des forêts, selon un aménagement forestier\*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2005-2024.

Aujourd'hui l'ONF, prévoit **une coupe sanitaire** sur la parcelle 80a de la forêt de Fausses-reposes située sur le territoire de Versailles, correspondant au parc de la porte Verte.

### La coupe sur la parcelle 80a va sécuriser l'espace forestier

Cette intervention consiste à enlever **tous les arbres dépérissants et dangereux** afin de sécuriser le parc forestier.



En effet ces arbres, principalement des châtaigniers, sont fortement dépérissants et **représentent un danger sérieux** pour les usagers. Risques de chablis (déracinement) et de chutes de branche seront ainsi évités grâce à cette coupe sanitaire (de sécurité) diminuant ainsi les dangers.

Cette intervention va être réalisée sur une surface de **3,25 hectares**.

Illustration d'une coupe sanitaire



## Coupe 2020

### \*L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans.

Après avoir fait l'état des lieux, il fixe les objectifs à court et à long terme et prescrit les actions à réaliser.

Il indique la programmation des coupes et des travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.

### Utilisation du bois

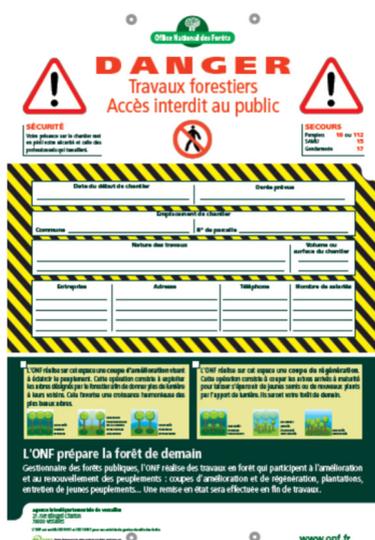
Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes..

Le bois est entreposé en bordure de chemin avant d'être évacué.



## >> Cette coupe débutera en juillet et durera 1 mois



Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

- Ces coupes seront réalisées par l'ONF en bois façonné : l'ONF prend la responsabilité de l'organisation de l'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers et la remise en état des lieux.

- Vendus par l'ONF à des transformateurs, les bois seront stockés en bordure de chemins forestiers puis évacués.

## >> Pendant l'exploitation le parc forestier de la Porte Verte sera temporairement fermer au public.

Plan de coupe  
Parc Forestier de la Porte Verte  
Forêt domaniale de Fausses-Reposes

